

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 25 juin 2019**

**Date de la convocation : 18 juin 2019**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président  
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES.

**Ont donné pouvoir :** M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Annie DUTRON à M. Michèle CEDRIN, Mme Martine FAÏTA à M. Jean-André THOMASSY, M. Daniel PARAIRE à M. Manuel BELMONTE, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN.

**Absents :** M. Adrien RUBAGOTTI, Mme Blandine VIDOR.

**Secrétaire de séance :** M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET :** **ASSAINISSEMENT – Saint Romain en Gal** : lancement d'une enquête publique unique pour la modification du zonage d'assainissement des eaux usées et l'approbation du Plan Local d'Urbanisme

**Rapporteur :** Alain CLERC

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Par délibération du 26 septembre 2012, ViennAgglo a approuvé le zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales de la commune de Saint Romain en Gal.

Par délibération de ce jour, le Conseil communautaire a approuvé les modifications du zonage des eaux usées existant dans le but de le mettre en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU), également arrêté par le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération de ce jour, suite à l'avis de la commune de Saint Romain en Gal.

Compte tenu du lien étroit entre le zonage d'assainissement et les dispositions d'urbanisme, il est décidé de faire application du dispositif prévu par l'article L 123-6 du Code de l'Environnement en supplantant l'ancien mécanisme des enquêtes conjointes par les nouvelles possibilités offertes avec le recours à une enquête publique unique.

Par conséquent, il convient d'autoriser Monsieur le Président à ouvrir et organiser l'enquête publique unique et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

-----  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2224-10 et R2224-8,

**VU** le Code de l'Environnement et notamment son article L 123-6,

**VU** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L123.10 et R123-19,

**VU** la délibération n°12.193 du Conseil Communautaire de ViennAgglo du 26 septembre 2012 et celles de ce jour approuvant la modification de la carte de zonage de la commune de Saint Romain en Gal et arrêtant le PLU,

**VU** l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le lancement d'une enquête publique unique et conjointe pour la révision du zonage d'assainissement des eaux usées et du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Romain en Gal.

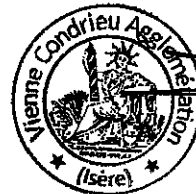
**AUTORISE** Monsieur le Président à saisir Monsieur le Président du Tribunal Administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

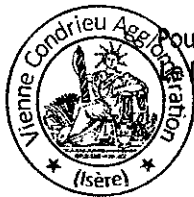
**Conseil Communautaire du 25 juin 2019**

Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le - 1 JUIL. 2019  
et a été publiée le - 1 JUIL. 2019

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,



Thierry NOVACS



Pour le Président et par délégation,  
Directeur Général des Services

*Claude BOUR*  
Claude BOUR